

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00469

Numéro SIREN : 351 601 729

Nom ou dénomination : FRUCTIDOR SNC

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/008073

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/008073**
n° de gestion : **1989B00469**
n° SIREN : **351 601 729 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 18/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FRUCTIDOR SNC - Société en nom collectif
1 cours Antoine Guichard 42000 Saint-etienne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



711344

Exemplaire Greffe

GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE ST-ETIENNE	
008073	18 JUIN 2019
89 B	469

Fructidor S.N.C.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Fructidor S.N.C.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Fructidor S.N.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Fructidor S.N.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Immobilisations corporelles » et « Dépréciations des immobilisations corporelles » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe exposent les principes retenus concernant la comptabilisation et l'évaluation des immobilisations corporelles.

La note « Stocks » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les modalités afférentes à la valorisation des stocks, la valeur d'inventaire du stock étant principalement définie par rapport aux perspectives de ventes, eu égard aux conditions de marché.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables mentionnées ci-dessus et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- 2 il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alexis Hurtrel', with a long horizontal stroke extending to the right.

Alexis Hurtrel

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

FRUCTIDOR

Société en nom collectif

1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306 42008 SAINT ETIENNE CEDEX 1

DATE DE CLOTURE : 31/12/2018

BILAN

FRUCTIDOR

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles				
Terrains	4 216 900	228 066	3 988 834	4 038 450
Constructions	9 011 622	1 437 706	7 573 916	15 358 964
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	26 826		26 826	15 166
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	13 255 349	1 665 772	11 589 576	19 412 580
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	6 803 876		6 803 876	6 803 876
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	159 600		159 600	159 600
TOTAL Immobilisations financières	6 963 476		6 963 476	6 963 476
Total Actif Immobilisé (II)	20 218 824	1 665 772	18 553 052	26 376 056
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	6 195 819	128 526	6 067 293	7 626 491
Marchandises				
TOTAL Stock	6 195 819	128 526	6 067 293	7 626 491
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	662 472	334 474	327 998	1 099 869
Autres créances	31 787 451		31 787 451	23 420 793
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	32 449 923	334 474	32 115 449	24 520 662
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	3 760		3 760	
TOTAL Disponibilités	3 760		3 760	
Charges constatées d'avance				2 905
Total Actif Circulant (III)	38 649 502	463 000	38 186 502	32 150 058
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	58 868 326	2 128 772	56 739 554	58 526 114

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 10 009 932	10 009 932	10 009 932
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		12 018	12 018
Ecart de réévaluation	d'équivalence		
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	122	122
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
TOTAL Réserves		122	122
Report à nouveau		-5 291 443	-5 269 292
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-1 362 664	-22 151
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		1 085 985	1 444 081
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		4 453 950	6 174 710
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques		431 013	821 171
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		431 013	821 171
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			372
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	73 363	75 239
TOTAL Dettes financières		73 363	75 610
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		128 635	109 247
Dettes fiscales et sociales		41 020	5 215
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 160	
Autres dettes		51 609 412	51 340 160
TOTAL Dettes d'exploitation		51 781 228	51 454 622
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES (IV)		51 854 591	51 530 232
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		56 739 554	58 526 114

COMPTE DE RESULTAT

FRUCTIDOR

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N		Total	Exercice N-1
	France	Exportation		
Ventes de marchandises	950 000		950 000	501 130
Production vendue biens				
Production vendue services	1 267 870		1 267 870	1 454 374
Chiffres d'affaires nets	2 217 870		2 217 870	1 955 504
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 445 414	1 309 488
Autres produits			316 634	463 138
Total des produits d'exploitation (I)			3 979 917	3 728 130
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-802 051	-433 940
Variation de stock (marchandises)			1 421 170	948 106
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			425 978	492 047
Impôts, taxes et versements assimilés			369 675	260 453
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements			330 022	417 751
Dotations d'exploitation				
sur immobilisations				
Dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			408 372	154 127
Pour risques et charges : dotations aux provisions			451 054	596 284
Autres charges			136 102	10 564
Total des charges d'exploitation (II)			2 740 322	2 445 392
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 239 595	1 282 738
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			130 040	107 591
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			130 040	107 591
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			333 459	379 264
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			333 459	379 264
RÉSULTAT FINANCIER			-203 419	-271 673
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 036 176	1 011 065

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 703 462	3 186 398
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 776 878	463 596
Total des produits exceptionnels (VII)	7 480 340	3 649 994
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	20 536
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 835 493	3 090 649
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 043 687	1 572 026
Total des charges exceptionnelles (VIII)	9 879 180	4 683 210
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-2 398 840	-1 033 216
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	11 590 297	7 485 715
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	12 952 961	7 507 866
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-1 362 664	-22 151

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

FRUCTIDOR

I. Faits caractéristiques

Durant l'exercice 2018, la SNC Fructidor a cédé son supermarché situé à Villefontaine, le site de Boissy Saint Léger et un terrain situé au Haillan.

Ces opérations ont entraîné un résultat négatif de 2 606 327 €.

La société Fructidor a procédé à des reclassements d'une partie de ses stocks en immobilisations, notamment les sites de Saint Brieuc et de Douai.

II. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 2016 issu du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016 qui modifie le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre, les fonds commerciaux et les parts de marchés ne sont pas amortis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers, ainsi que les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

A - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Etanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Agencements, modifications ou transformation de locaux	10 à 25 ans
Agencements des terrains	20 à 40 ans
Matériels et outillages	5 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobilier de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, Aménagements, Installations	10 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissements dérogatoires.

B - Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Pour l'ensemble des terrains et constructions, les valeurs nettes comptables ainsi déterminées sont comparées aux valeurs qui ressortent des expertises auxquelles notre société fait procéder, de manière régulière par des experts indépendants. Lorsqu'il apparaît que ces dernières valeurs sont inférieures aux valeurs nettes comptables une dépréciation est constituée si, après analyse complémentaire, la réalité de la dépréciation latente est confirmée.

C - Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Une dépréciation ramène ceux-ci à leur valeur actuelle si celle-ci lui est inférieure.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées.

Les dépôts et cautions figurent au bilan à la VNC.

D - Stocks

Les valeurs d'exploitation prennent en compte les terrains destinés à la vente ou à la construction, les travaux en cours et les frais annexes afférents. Les terrains sont comptabilisés à leur coût d'achat et comprennent :

les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes,...)

les frais de voirie, de réseaux et d'aménagement.

Les travaux en cours sont valorisés à leur coût de production (charges directes de construction), selon la méthode de l'achèvement.

Des provisions pour dépréciations des stocks sont constituées lorsque la valeur des éléments d'actif constatée à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable. Elles sont estimées à partir de la valeur d'inventaire qui est elle-même définie en tenant compte de la situation du marché et des perspectives

de ventes.

E - Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

F - Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires correspond aux produits de cessions de projets de promotion immobilière ou de stocks immobiliers, reconnu à l'achèvement du projet et également de loyers.

G - Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

H - Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

FRUCTIDOR

I. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des ventes de biens immobiliers s'élève à 950 000 € contre 501 130 € en 2017. Sur l'exercice 2018 la SNC Fructidor a cédé un terrain situé au Haillan.

Le chiffre d'affaires concernant les locations immobilières s'élève à 1 267 870 € contre 1 454 374 € en 2017.

II. Résultat d'exploitation

En euros

Produits d'exploitation	2018	2017
Production immobilisée	0	0
Reprise sur amort. Et provisions	1 445 414	1 245 856
Transfert de charges	0	63 632
Autres produits	316 634	463 137
TOTAL	1 762 048	1 772 625

Les provisions pour risques divers ont fait l'objet d'une reprise pour 815 513 €. Une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour un montant de 128 526 €. La provision pour dépréciation des comptes clients a été reprise pour un montant de 629 901 € suite au règlement du litige ayant donné lieu à recouvrement de 576 000 €. Certaines charges et taxes ont été refacturées aux locataires et notamment les taxes foncières pour 208 339 €.

En euros

Charges d'exploitation	2018	2017
Achats et variation des stocks	-619 119	-514 165
Autres achats et charges externes	-425 978	-492 047
Impôts et taxes	-369 675	-260 453
Dotations d'exploitation	-1 189 448	-1 168 163
Autres charges	-136 102	-10 564
TOTAL	-2 740 322	-2 445 392

La variation des stocks en 2018 correspond à la cession du terrain situé au Haillan pour 619 119 €.

La société paye différentes charges liées à l'exploitation de certains sites (honoraires de gestion, charges locatives et d'entretien, de publicité,...).

III. Résultat financier

En euros

Résultat financier	2018	2017
Revenu des créances irrécouvrables	132	0
Intérêts sociétés apparentées	129 908	107 591
Intérêts sociétés apparentées	-257 388	-256 081
Résultat déficitaire SCI Boissy 2	-76 071	-123 183
TOTAL	-203 419	-271 673

Les comptes courants associés font l'objet d'un calcul d'intérêt. Le taux moyen pour l'année 2018 est de 0,5%. La société comptabilise les résultats déficitaires de l'année antérieure de sa filiale, la SCI Boissy 2, à hauteur de sa quote part de détention, soit 55%.

IV. Résultat exceptionnel

En euros

Résultat exceptionnel	2018	2017
Produits cessions éléments actifs	5 703 462	3 186 398
Reprises amortissements dérogatoires	924 403	463 596
Reprises provisions	852 475	
Dotations aux amort.et provisions	-1 043 687	-1 572 026
Valeur comptable des éléments actifs cédés	-8 835 493	-3 111 183
TOTAL	-2 398 840	-1 033 215

Les résultats de cessions d'actifs correspondent aux cessions des sites de Villefontaine et de Boissy Saint Léger.

Les dotations aux provisions comprennent les amortissements dérogatoires, des provisions pour risques et des dépréciations sur immobilisations.

V. Impôt sur les bénéfices

Au 31 décembre 2018, la SNC Fructidor dégage un résultat comptable déficitaire. Après les déductions et les réintégrations fiscales elle demeure déficitaire pour un montant de 1 965 749 €.

VI. Fiscalité différée

La société Fructidor dispose au 31.12.2018 de 2 278 607 € de déficit fiscaux qui ouvriront droit, avec un taux d'imposition à 32% à un allègement futur d'impôt de 729 154 €.

VII. Intégration fiscale

La société FRUCTIDOR fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est CASINO GUICHARD PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société FRUCTIDOR comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

VIII. Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluation	Acqu. et apports
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	0
	Terrains	4 582 034	0	687 195
Constructions	Sur sol propre	16 488 377	0	285 130
	Sur sol d'autrui	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	678 191	0	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	15 166	0	11 660
	Avances et acomptes	0	0	0
TOTAL (III)		21 763 768	0	983 985
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0
	Autres participations	6 803 876	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	159 600	0	0
TOTAL (IV)		6 963 476	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		28 727 244	0	983 985
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réévaluation
		Virement	Cession	Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	0
	Terrains	0	1 052 329	4 216 900
Constructions	Sur sol propre	216 004	8 198 513	8 358 990
	Sur sol d'autrui	0	0	0
	Installations générales, agencements et	0	25 559	652 632
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	26 826
	Avances et acomptes	0	0	0
TOTAL (III)		216 004	9 276 401	13 255 349
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0
	Autres participations	0	0	6 803 876
	Autres titres immobilisés	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	159 600
TOTAL (IV)		0	0	6 963 476
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		216 004	9 276 401	20 218 824

IX. Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)					
Terrains		73 780	24 753		98 533
Sur sol propre		1 646 329	273 611	659 206	1 260 733
Constructions	Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements		92 972	31 658	6 835	117 795
Installations techniques, matériels et outillages					
Installations générales, agencements divers					
Autres immo. corporelles	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		1 813 081	330 022	666 041	1 477 061
TOTAL GENERAL (I + II + III)		1 813 081	330 022	666 041	1 477 061

Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
		DOTATIONS			REPRISES		
Immos	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Solde
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre	566 307			924 403			-358 096
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.	566 307			924 403			-358 096
Acquis. de titres							
TOTAL				924 403			-358 096

Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

X. Commentaires sur l'actif immobilisé

A - Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'explique par la cession du supermarché de Villefontaine, du site de Boissy St Léger et le reclassement de certains sites en immobilisations.

B - Immobilisations financières

La société a procédé, en application des principes comptables décrits dans les sections introductives de l'annexe, à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valorisation sur la base de l'actif net réévalué, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

Les titres de participations concernent les SCI du C/C Boissy 2, SAS Siagne Nord, SAS La Roubine, SAS Praxidice dans lesquelles la société Fructidor a pris des participations.

C - Stocks

La variation de stock pour une valeur de 1 430 672 € entre l'exercice 2017 et 2018 s'explique par la cession du terrain situé à le Haillan, le reclassement des stocks en immobilisations des sites de St Brieuc et Douai.

D - Amortissements dérogatoires

Sur 2018, les amortissements dérogatoires se composent de dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles.

XI. Créances et dettes

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immos financières		159 600	159 600		
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE		159 600	159 600		
Clients douteux ou litigieux		383 226	383 226		
Autres créances		279 246	279 246		
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés					
Securité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Etat et autres collectivités Taxe sur la valeur ajoutée		132 016	132 016		
Autres impôts					
Etat - divers					
Groupes et associés		30 113 979	30 113 979		
Débiteurs divers		1 541 455	1 541 455		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		32 449 923	32 449 923		
Charges constatées d'avance					
TOTAL DES CREANCES		32 609 523	32 609 523		
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
an à l'origine					
à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		73 363	73 363		
Fournisseurs et comptes rattachés		128 635	128 635		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Etat et autres collectivités Taxe sur la valeur ajoutée		33 030	33 030		
Obligations cautionnées					
Autres impôts		7 990	7 990		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 160	2 160		
Groupes et associés		51 566 840	51 566 840		
Autres dettes		42 572	42 572		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		51 854 591	51 854 591		
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

XII. Commentaires sur les créances

Les autres créances comportent des créances de TVA pour un montant de 132 016 €. Les comptes sociétés apparentées s'élèvent à 30 113 979 €.

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO FINANCE vers les filiales,
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe, notamment :
- DCF pour un montant de 8 169 881 €.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée «équilibrage», est effectuée périodiquement.

Le montant des produits à recevoir s'élève à 191 360 € et concernent des factures à établir pour un montant de 61 465 € et les intérêts des comptes courants pour 129 895 €.

XIII. Commentaires sur les dettes

Les comptes sociétés apparentées s'élèvent à 51 566 840 €. Le montant des charges à payer quant à lui s'élève à 390 800 €, celles-ci sont composées essentiellement par des factures à recevoir pour 125 435 €, des intérêts des comptes courants pour 257 375 € et des cotisations sur la valeur ajoutée pour 7 990 €.

Les principales dettes des sociétés apparentées sont vis-à-vis de la SAS IGC pour un montant de 51 024 745€.

XIV. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	10 009 932						10 009 932
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 018						12 018
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	0						0
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	122						122
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	-5 269 292	0			-22 151		-5 291 443
Résultat de l'exercice	-22 151	-1 362 664			22 151		-1 362 664
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	1 444 081	0	358 096				1 085 985
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 077 779	-1 362 664	358 096	0	0	0	4 453 950

XV. Composition du capital social

Le capital social est composé de 10 009 932 actions au nominal de 1 €.

Voici les différents associés :

Nom	% détention
IMMOBILIERE GROUPE CASINO	99,99%
SNC GERMINAL	0,01%
TOTAL	100,00%

XVI. Provisions et dépréciations

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 444 081	566 307	924 403	1 085 985
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 444 081	566 307	924 403	1 085 985
Provisions pour litige				
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	821 171	821 171	1 211 329	431 013
TOTAL (II)	821 171	821 171	1 211 329	431 013
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles	538 107	107 263	456 659	188 711
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks		128 526		128 526
Provisions sur comptes clients	684 529	279 846	629 901	334 474
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	1 222 636	515 635	1 086 560	651 711
TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 487 888	1 903 113	3 222 292	2 168 709
Dont dotations et reprises d'exploitation		859 426	1 445 414	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		1 043 687	1 776 878	
dépréciations des titres mis en équivalence				

L'augmentation des dépréciations des stocks d'un montant de 128 526 € concerne principalement le site de Montech.

AUTRES INFORMATIONS

FRUCTIDOR

I. Eléments concernant les parties liées

Conformément au PCG (art.833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société mère ne sont pas mentionnées.

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'article R.123 -198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

II. Opérations non inscrites au bilan

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
ENGAGEMENTS RECUS		
Cautions bancaires et personnelles	218 117	210 000
Nantissements		
Garanties de sociétés du Groupe	5 174 666	5 660 502
Autres	0	950 000
	218 117	1 160 000
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Annuités de crédit-bail		
Opérations financières diverses (ex : swaps)		
Sponsoring		
Autres		
	0	0
ENGAGEMENTS DONNES		
Cautions bancaires	218 117	210 000
Garanties diverses (ex : mobilisations de créances)		
Dividendes		
	218 117	210 000

III. Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

IV. Informations sur le Groupe Consolidant

CASINO GUICHARD PERRACHON SA
Société anonyme à Conseil d'Administration
1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2
N° SIRET : 554 501 171 32465

V. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est intervenu depuis le 1er janvier de l'année suivant la clôture.

VI. Filiales et participations

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise à plus de 10% du capital : 3

[illegible]

FRUCTIDOR SNC
Société en nom collectif au capital de 10 009 932,00 €
Siège social : 1, Cours Antoine Guichard 42000 SAINT-ETIENNE
351 601 729 RCS SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 20 JUIN 2019**

.....

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, constatant que les comptes « Réserves réglementées » et « Primes d'émission » présentent un solde positif, décide d'apurer la perte de l'exercice, s'élevant à - 1.362.663,98 euros, par imputation sur le compte « Autres Réserves », à hauteur d'un montant de 122,45 euros et sur le compte « Primes d'émission » à hauteur d'un montant de 12.018,00 €. Le solde, soit - 1.350.523,53 €, est affecté au compte Report à nouveau qui, après affectation, présentera un solde de - 6 641 966,66 €.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Copie certifiée conforme
L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO
N.JOLY

